Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260915-26_83-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le quinze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	09/09/2026	Nombre de conseillers en exercice :	19
Date d'affichage :	09/09/2026	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	18

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, BILLAUD Audrey, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, THOUVENIN Ludovic, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : Mme PICOIS Angélique (pouvoir donné à Mr LOTTON Alexandre), Mr MOUTOUSSAMY Philippe (pouvoir donné à Mr DELANDHUY Matthieu), Mr SAVIN Jacky (pouvoir donné à Mme POMMEREUL)

Absents non excusés : Mr BACCEI Vincent

Mr THOUVENIN Ludovic a été élu secrétaire de séance

N° 26 – 83 : Création de la commission communale permanente : « Jeunesse, Sports et Vie associative » et désignation de ses membres

(Rapporteur : P LE GALL, Maire)

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de former, au cours de ses séances, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à initiative de l'un de ses membres ;
Vu les articles L2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la création des Commissions ;

Le Conseil Municipal fixe librement le nombre de Commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée de leurs mandats au sein de chacune. Ces Commissions sont privées de tout pouvoir décisionnel. Elles ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil Municipal, même si le point de vue qu'elles expriment emporte l'adhésion d'une large majorité de ses membres.

Le maire propose à l'assemblée la création de la commission « Jeunesse, Sports et Vie associative ». Il fixe à six le nombre de membres.

Pour la commission, sont proposés les 6 membres suivants : Philippe LE GALL, Annelise BRUN, Sandrine SCHWOB, Pascal MOREAUX, Angélique PICOIS, Alexandre LOTTON.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision adoptée : à l'unanimité

Fait à Parthenay de Bretagne,

Pour extrait conforme

Le Maire, Philippe LE GALL